



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité

Question écrite n° 54020

Texte de la question

M. Marc Vampa attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur le " certificat d'aptitude de conduite en sécurité (CACES) » dont la généralisation dans les entreprises utilisant des équipements de travail mobiles servant au levage pose un problème d'accès à l'emploi aux personnes effectuant en particulier des missions d'intérim. Ainsi, la majorité des offres d'emploi exige le CACES mais pour obtenir un financement des coûts très élevés de formation auprès des pôles emploi, une promesse d'embauche est obligatoire alors qu'inversement pour les entreprises sans la formation, pas de mission. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur cette question et les mesures envisageables pour assouplir et faciliter la prise en charge financière de cette formation afin de favoriser l'emploi d'une catégorie de salariés particulièrement touchés par le contexte économique actuel.

Données clés

Auteur : [M. Marc Vampa](#)

Circonscription : Eure (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54020

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2009, page 6352

Question retirée le : 21 décembre 2010 (Fin de mandat)